



Le mot du maire

Mes chers concitoyens,

Les fêtes de fin d'année approchent à grands pas. Cette année, la commune organise un marché de Noël le 4 décembre. Nous espérons vous y voir nombreux pour venir à la rencontre des artisans, mangez une crêpe ou boire une boisson chaude.

Nous accueillerons également Saint Nicolas le vendredi 10 décembre. Il se promènera dans le village pour rencontrer les enfants.

Cette année, en raison de la crise sanitaire, nous n'avons pas pu organiser le repas des séniors. Nous avons donc décidé d'offrir un petit cadeau à nos aînés. Mon premier adjoint et moi-même serons très heureux de les distribuer courant décembre.

Nous organisons également un concours de décorations de Noël. Avec ou sans illumination, l'idée est de créer un esprit de Noël dans le village et récompenser vos efforts. Les principaux critères de notation sont l'esprit de Noël, l'harmonie, l'originalité. Le règlement complet du concours est disponible sur le site internet ou sur simple demande en mairie. J'espère que vous serez nombreux à vous inscrire.

Il me reste à vous souhaiter de passer d'agréables fêtes de fin d'année et surtout prenez soin de vous!

Les fêtes de fin d'année à Mey

Le Fumoir de
Fleury, le Miel de
Vary, Préaux
horticulture...

Marché de Noël

Le 4 décembre 2021
De 14 h à 19 h

Profitez-en pour déguster nos crêpes et
boissons de Noël maison (Vin chaud, jus de
pomme et chocolat chaud)

Salle communale
Maurice BERTON



Saint Nicolas nous fait l'honneur de venir à Mey! Il se promènera dans les rues de notre village pour rencontrer les enfants et leur donner un petit cadeau!
Le vendredi 10 décembre à partir de 16h30

Vœux du Maire

Madame le Maire vous présentera les vœux de la municipalité le **dimanche 9 janvier 2021 à 15 heures** dans la salle communale, autour de la galette des rois.

Concours des décorations de Noël

La commune de Mey organise un concours des illuminations et décorations de Noël. Le but de ce concours est de remercier les habitants pour leur investissement à embellir et à créer un esprit de Noël dans le village.

Les personnes désirant participer au concours doivent le faire savoir à la mairie avant le 15 décembre 2021, par mail à l'adresse suivante : commune.mey@wanadoo.fr ou en informant la mairie par téléphone ou pendant les permanences.

Cérémonie du Souvenir à Gisingen

Sylvie Roux, Marie-Claire Dumas et Ghislaine Cotte ont représenté Mey lors de la Cérémonie du Souvenir de Gisingen le 14 novembre. Elles étaient accompagnées de 14 porte-drapeaux du Souvenir Français.



Recycler votre sapin de Noël

« 20 % des foyers français achètent un sapin naturel à l'occasion des fêtes de Noël (étude KANTAR réalisée annuellement pour FranceAgriMer et Val'hor), soit environ 21 000 sapins à l'échelle de Metz Métropole et 170 tonnes de déchets à l'issue des fêtes.

En alternative au dépôt en déchèterie (benne "Déchets Verts") ou à la collecte avec les ordures ménagères (pour les sapins jusqu'à 1,50 m), l'Eurométropole de Metz propose une action de broyage des sapins de Noël.

Cette action permet aux communes de définir un ou plusieurs lieux de dépôts afin que les habitants puissent y apporter leur sapin et qu'il soit broyé en fin d'opération. En plus de réduire la quantité de déchets, ce service de proximité permet de donner une seconde vie aux sapins en fournissant aux communes ou à leurs habitants une part du broyat nécessaire à leur paillage. Cette action s'inscrit ainsi dans le cadre de démarches écologiques « zéro phyto ».

Lieu de dépôt pour Mey : place des Vignes



Permis de construire numériques ; c'est parti en 2022 !

Permis de construire, d'aménager ou de démolir, demandes préalables, etc. A compter du 1er janvier prochain, particuliers comme professionnels, vous allez pouvoir effectuer toutes vos demandes d'urbanisme en ligne en vous rendant sur le nouveau portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole de Metz.

Il vous suffira de vous rendre sur le portail urbanisme de l'Eurométropole, de vous connecter au guichet numérique et de compléter votre dossier avec les pièces justificatives de votre projet pour pouvoir nous télétransmettre votre demande.

Une fois votre dossier transmis et ce, jusqu'à la réponse finale qui vous sera apportée, l'ensemble des échanges entre vous et nos services s'effectuera via le guichet numérique, par l'intermédiaire de courriers électroniques qui vous seront adressés directement sur votre boîte e-mail. Pour vous guider et vous indiquer la marche à suivre, vous disposerez également via le portail des autorisations d'urbanisme, d'un outil d'assistance à la création et au montage de votre dossier en fonction de la nature et des particularités de votre projet.

Une nouvelle manière de traiter vos demandes qui n'enlèvera rien à la disponibilité du secrétariat de mairie qui reste là pour continuer à vous accompagner dans la préparation de vos dossiers.

Et pour celles et ceux que le numérique n'a pas encore conquis, sachez que le dépôt de dossier papier par voie standard reste toujours possible pour vous auprès de nos services.

Pour accéder au portail des autorisations d'urbanisme de l'Eurométropole, rendez-vous à compter du 1er janvier 2022 sur la page Urbanisme du site internet de notre commune, sur la rubrique Urbanisme du site internet de de l'Eurométropole de Metz ou directement à l'adresse [https : //urbanisme.eurometropolemetz.fr](https://urbanisme.eurometropolemetz.fr)